

ACCUEIL DE LOISIRS DES MAROTS

DU 06 JUILLET AU LUNDI 31 AOÛT 2026

PROJET PÉDAGOGIQUE GRANDIR ENSEMBLE

L'objectif est de développer davantage l'entraide, la solidarité et l'esprit de groupe au sein de l'accueil.

Des temps et activités coopératives seront mis en place afin de permettre à chaque enfant de trouver pleinement sa place dans le collectif et de s'épanouir au sein du groupe.



Ici, chaque enfant grandit à son rythme, dans le respect, la bienveillance et le plaisir d'être ensemble.

PROJET PÉDAGOGIQUE

Accueil de Loisirs :
des MAROTS

**Horaires d'accueil
des enfants :**

Du matin : de 8h à 9h15

Du midi : de 12h à 13h30

Du soir : de 17h à 18h

Pas d'arrivée ou de départ en dehors
des horaires d'accueil SAUF rendez-
vous médicaux AVEC justificatif

06 04 52 12 51

80 bis rue des Marots
10000 Troyes

Public cible :

Enfants de 3 à 12 ans

À noter :

Pour passer une super
journée, je pense à prendre :

+ Pour les plus petits :
Doudou et tenue de
rechange

+ Pour tous : Gourde avec
prénom, casquette, crème
solaire + serviette et maillot
de bain pour les jeux d'eau
du centre.

Pour les sorties piscine
prévoir :

+ Maillot de bain (Pas de
short)
+ Serviette

En cas de changement ou
d'ajout de personne autorisée
à récupérer mon enfant,
j'informe le service relations
usagers (Maison de quartier ou
bâtiment Audifred munie d'une
pièce d'identité.

VACANCES D'ÉTÉ
Du 06 juillet au 31 août 2026

Thème : « Grandir ensemble »

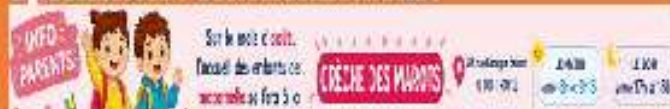
Objectif éducatif :

« Favoriser le vivre-ensemble en développant la
coopération, l'écoute, la solidarité et l'implication des
enfants dans la vie du groupe »

Intentions pédagogiques :

- + Renforcer la cohésion de groupe et l'entraide à travers des jeux coopératifs, grands jeux et activités sportives innovantes.
- + Favoriser le respect, l'écoute et l'esprit d'équipe lors des activités collectives et des défis en groupe.
- + Permettre à chaque enfant de développer sa confiance en soi grâce au dépassement de soi et à la valorisation de ses réussites.
- + Encourager la participation, l'autonomie et l'intégration de tous les enfants dans la vie du centre.

Spécificités / fonctionnement :



+ Groupes par âge pour respecter le rythme de chacun et proposer des activités adaptées.

+ Temps d'échange quotidiens avec les enfants pour favoriser l'expression et la régulation du groupe.

+ Organisation de temps forts : sorties estivales, intervenants extérieurs, inter-centres, semaine à thème (sports innovants, arts de rue, bien-être et Marots comédie).

Sommaire

➤ Introduction

- Projet Educatif de Territoire.....P 3
- La Convention Territoriale Globale
- Projet Educatif extrascolaire.....P 4
- Projet Pédagogique

➤ Présentation du quartier des Marots

- Caractéristiques du territoire.....P 5
- La structure extrascolaire.....P 6-7
- Caractéristiques du public.....P 8

➤ Objectifs et évaluation

- Projet des vacances = constats/objectifs /plan d'action.....P 9-10

➤ Organisation de l'accueil

- Modalités d'accueil / Horaires/ TarifsP 11-13
- Communication.....P 14
- Sécurité.....P 15

➤ Équipe de l'accueil

- Directeur extrascolaire.....P 16
- animateurP 17
- Planning/AnnexesP 18

Troyes, Cœur de la Champagne Méridionale, située dans le département de l'Aube, à seulement 1h30 de Paris, se trouve au carrefour de plusieurs axes routiers et autoroutiers. Avec ses 62 782 habitants, sur une superficie de 13 km², elle est le centre de la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole, qui compte 175 193 habitants. (Chiffres INSEE 2021)

Troyes offre un cadre de vie dynamique et exceptionnel à 160 km de la capitale, avec des perspectives de développement économique prometteuses. La ville se distingue par son riche patrimoine industriel, naturel, muséal, ainsi que par son art de vivre et son héritage civil et religieux. Ces atouts attirent chaque année de nombreux touristes.

● Le Projet Éducatif de Territoire (PEDT)

Depuis 2014, la Ville de Troyes a développé **PEdT** avec ses partenaires pour offrir un parcours éducatif de qualité à tous les enfants. Ce projet ambitieux vise à proposer des activités éducatives lors de tous les temps péris et extrascolaires afin de répondre aux besoins éducatifs des jeunes Troyens.

À partir de septembre 2018, la Ville a réaménagé la semaine scolaire pour être répartie sur quatre jours en réponse aux demandes des familles. Les enfants vont donc à l'école le lundi, mardi, jeudi et vendredi et les accueils de loisirs sont ouverts tous les mercredis ainsi que pendant les vacances scolaires, permettant aux enfants de profiter du « **plan mercredi** » avec un éventail d'activités éducatives et récréatives.

Ces accueils de loisirs, non sectorisés, organisés en complémentarité des projets d'école et périscolaire, prennent en compte le mercredi comme un jour de repos, s'assurant d'adapter les activités aux rythmes de vie, aux envies et à la fatigue des enfants tout en cherchant à maintenir la stabilité et la continuité des équipes d'animation pour offrir un environnement de qualité et sécurisé.

Le **PEdT** a défini plusieurs objectifs clés partagés par ses partenaires éducatifs, qui incluent le développement des compétences langagières, la compréhension de texte et la découverte des richesses de la langue française, ce qui stimule l'intérêt pour la diversité linguistique et littéraire, il vise aussi à développer la logique de résolution de problèmes, favorisant la pensée critique et l'analyse, tout en promouvant le "vivre ensemble" en insistant sur le parcours citoyen et les valeurs de solidarité, de coopération et de respect.

Renouvelé en 2024 jusqu'en 2027, ce socle éducatif représente une culture commune à laquelle tous les acteurs éducatifs de Troyes s'engagent à contribuer et les projets et activités des accueils de loisirs sont conçus pour enrichir les apprentissages des enfants, en les accompagnant dans leur développement personnel et scolaire.

● La Convention Territoriale Globale (CTG)

En 2021, la Ville de Troyes et la CAF de l'Aube ont lancé la **CTG** afin de relever les défis de territorialisation et de coopération. Cette initiative stratégique vise à renforcer et maintenir les services aux familles en coordonnant les actions dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de l'animation de la vie sociale, du logement et de l'accès aux droits.

La **CTG** repose sur un diagnostic partagé avec les partenaires afin de définir des priorités et de mettre en place un plan d'actions adapté et son approche globale permet d'adapter les équipements et services aux besoins des familles, d'améliorer l'accès aux droits et d'optimiser les interventions des différents acteurs, tout en intégrant le projet éducatif de la Ville de Troyes dans cette démarche.

Cette convention est une véritable démarche d'investissement social et territorial qui favorise un développement harmonieux et inclusif et en conclusion, la Ville de Troyes s'emploie à offrir un environnement éducatif enrichissant et diversifié, en soutenant les familles et en encourageant un développement global pour tous les enfants de la région.

● Le Projet Éducatif péri et extrascolaire

Le projet éducatif porté par la ville de Troyes décline les intentions et les principes éducatifs ainsi que leurs modalités de mise en œuvre sur tous les types d'accueil qu'il organise à savoir les **accueils périscolaires** les jours d'école (garderies du matin et du soir, temps de restauration, pause récréative, temps cartable, « Mes découvertes ») ainsi que des **accueils de loisirs** périscolaires (les mercredis) et extrascolaires (les vacances scolaires).

✓ Objectifs éducatifs (extrait du Projet Éducatif) :

- Favoriser l'autonomie et la responsabilisation : en suscitant le désir de connaissance et de savoir-faire, en encourageant l'expression et la confrontation d'idées, et en rendant les enfants acteurs de leur quotidien et des animations.
- Encourager les réussites : en veillant à la cohérence et à la complémentarité entre les différents temps de l'enfant, tout en privilégiant le jeu et l'approche ludique.
- Promouvoir le bien-être et la santé : en favorisant la découverte d'activités physiques et sportives, en respectant les rythmes biologiques de l'enfant et en participant à l'éveil au goût.
- Participer à la construction citoyenne : en proposant des actions permettant de s'approprier la cité, en développant l'esprit d'initiative et l'esprit critique, et en ouvrant des espaces de discussion et de débat.
- Valoriser le respect : dans la relation d'égalité filles-garçons, dans l'attention portée à la place de chacun au sein du groupe, et dans l'appréhension des différences et des diversités.

Par ailleurs, l'ensemble des dispositifs péri et extrascolaires municipaux s'engagent à promouvoir les valeurs de laïcité, de mixité et d'égalité d'accès aux activités. Cette approche garantit que chaque enfant, indépendamment de son sexe, origine ou croyance, bénéficie des mêmes opportunités d'apprentissage et d'épanouissement.

La démarche éducative Troyenne s'inscrit dans un cadre respectueux des droits de l'enfant et vise à offrir une éducation qui favorise l'épanouissement personnel, le respect mutuel, et la préparation à une vie citoyenne active et respectueuse des diversités.

● Le Projet Pédagogique

Le projet pédagogique est élaboré par les directeurs des accueils de loisirs et coordonnateurs en charge des dispositifs périscolaires, en partenariat avec les animateurs, en référence au projet éducatif de la Ville de Troyes. Il doit permettre de répondre précisément aux questions des familles, relatives à l'organisation et au fonctionnement des accueils, indique les moyens humains, matériels et organisationnels de mise en œuvre ainsi que le choix de l'action pédagogique proposée par l'équipe.

Les **Accueils de Loisirs** municipaux (AL) sont un mode d'accueil éducatif pour les enfants, proposé à titre facultatif. Ils complètent les projets scolaires et périscolaires, offrant une continuité éducative. Non sectorisés, ils fonctionnent le mercredi et s'articulent autour de quatre axes principaux : complémentarité éducative, inclusion et accessibilité, inscription territoriale, diversité et qualité des activités.

Les objectifs incluent la mise à disposition des moyens nécessaires, les choix pédagogiques adaptés, et le suivi-évaluation des activités. Les directeurs, animateurs, et parents sont des acteurs clés dans cette démarche éducative, assurant un environnement enrichissant et inclusif pour les enfants.

Présentation du quartier des Marots

● Caractéristiques du territoire



Le quartier des Marots avec un paysage urbain et à l'ambiance animée abrite 5250 habitants. Ils sont en majorité des couples et célibataires. Ils sont plutôt jeunes, locataires de leur logement (72%) et ont des très petits revenus (18700 euros par ménage) en dessous de la moyenne nationale. Il y a de nombreux HLM (49%).

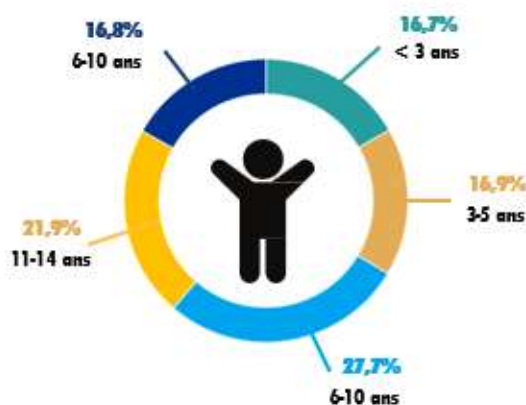
La part de la population au chômage (10.2%) dans le quartier de Marots est supérieure à la moyenne nationale.

Le quartier dispose de divers services et infrastructures de transport, de commerce, d'éducation, de sport, de loisir, de culture, et de santé.

Les familles



Répartition des mineurs par tranches d'âge



37,8%

des moins de 11 ans sont dans une famille monoparentale

Infrastructures locales :



La Maison de
quartier



Parc des Marots
et ses jeux d'eau



Gymnase Charles
Chevalier



Crèche des
Marots

● La structure extrascolaire

L'ACCUEIL DE LOISIRS

Capacité de 66 places
Accueil **de 3 à 12 ans** toutes les
vacances (sauf Noël), en journée
complète avec ou sans repas



Accueil de Loisirs
des Marots
80 Bis, rue des Marots
06 04 52 12 51

Ma journée type à l'accueil de loisirs
QR code à scanner



Espace maternelles



Espace cuisine et bureau



Etage des primaires



Espace pelouse et jeux d'eau



Accueil climatisé ❄️



Salle de motricité + dortoir

Espaces primaires et maternelles



Au mois d'août,
les **maternelles** seront accueillis
dans les locaux de la **crèche des Marots**,
juste sur le côté de l'accueil de loisirs.



2
salles de jeux



1
salle
d'activité



1
dortoir



1
extérieur



● Caractéristiques du public

La grande majorité des enfants (3-12 ans) présents sur l'accueil des Marots est issue de ce même territoire.

L'accueil est fréquenté par un public majoritairement issu du quartier des Marots en lien avec les écoles qu'il fréquente. Il est ouvert à tous les enfants Troyens et aux enfants provenant de communes voisines, qui représentent une minorité. La mixité entre fille et garçon est équilibrée. Nous sommes donc en mesure d'accueillir des enfants dont la propreté est acquise âgés de 3 à 12 ans, d'origines sociales et culturelles différentes.

Les accompagner dans leur construction personnelle et leur donner l'occasion de pratiquer des activités variées, afin de se réaliser, nous paraît indispensable.

Accueil des enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique

La Ville de Troyes, dans son PEDT, met un point d'honneur à « **faciliter l'accueil des enfants ayant des besoins spécifiques** ».

Elle a mis en place plusieurs mesures et recommandations destinées à favoriser leur intégration : renforcement des équipes d'animation en nombre en fonction des besoins d'accompagnement, stages de formation, rencontre des familles.

Rappel des caractéristiques du public 3/12 ans

	3-5 ANS	6-12 ANS
Physique	Découverte de son corps Besoin de se dépenser et de temps calmes Ne mesure pas sa force Développe sa dextérité A besoin d'un rythme de vie régulier Est dans l'apprentissage de l'hygiène et de la propreté	Développement de la dextérité Augmentation de ses capacités et de sa concentration Importance d'une bonne qualité de sommeil et alimentaire Besoin de se dépenser Perte des dents de lait
Psychologique et intellectuel	Passe par la phase du complexe d'œdipe Positionnement de l'individu et du caractère : « Veut pas ! Non ! Temps d'attention et de concentration très court L'imaginaire est en plein développement Acquisition du langage Développement de la mémoire et de la curiosité Début du contrôle de soi A besoin de repères constants	Début de l'esprit de compétition et du mensonge Sensibles aux actions solidaires Apprentissage ludique est remplacé par l'apprentissage fondamental : informations pures Raisonnement logique : âge du pourquoi Peur de l'échec Séparation du réel et de l'imaginaire Appréhender la gestion de son temps S'identifie à l'adulte Apprentissage de la lecture et de l'écriture
Affectif	Très sensible à l'avis de l'adulte : besoin de justice équitable Importance du doudou : attache aux repères familiaux Besoin de sécurité, de tendresse Très influençable Importance de l'explication de chaque acte : sinon ne comprend pas son erreur Ont des sentiments purs envers les enfants et les adultes : sans arrières pensées	Sensible à la justice : doit être équitable Susceptible et sensible Identification à l'adulte Séparation du lien maternel : le père prend sa place L'adulte détient toutes les réponses A l'esprit de contradiction Besoin de réconfort et d'échanges avec les autres Il affirme sa personnalité et peut en devenir agressif Besoin de sécurité et d'affection : mais pas en public
Sociologique	Séparation de la cellule familiale Découvre de nouveaux environnements et repères Début de la vie en collectivité Début du langage Apprentissage de l'autonomie Aime à être responsabilisé et à aider les adultes Copie le comportement familial quand il est dans une collectivité	Devient de plus en plus indépendant, capable de se donner des règles et de les respecter Désir d'appartenance à un groupe du même sexe Besoin d'exprimer son individualité Aime les jeux collectifs, de coopération et de compétition.

Grandir ensemble

CONSTATS

Au cours de l'année, l'équipe de l'accueil de loisirs des Marots a observé certaines évolutions dans la dynamique du groupe des enfants âgés de 3 à 12 ans.

NOUS AVONS NOTAMMENT OBSERVÉ :

des difficultés liées à l'écoute, à la communication et à la coopération des comportements d'agitation une tendance à des jeux plus individuels ces situations impactent parfois la cohésion du groupe.

Ces observations amènent l'équipe à renforcer les actions favorisant le vivre-ensemble et les relations positives entre les enfants.
Nous souhaitons développer davantage l'entraide, la solidarité et l'esprit de groupe.

Une attention particulière sera portée à l'écoute, au respect de chacun et à la communication bienveillante.

Des temps et activités coopératives seront mis en place afin de permettre à chaque enfant de trouver pleinement sa place dans le collectif et de s'épanouir au sein du groupe.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Favoriser le vivre-ensemble en développant la coopération, l'écoute, la solidarité et l'implication des enfants dans la vie du groupe.

NOS OBJECTIFS, NOS ACTIONS ET NOS MODES D'ÉVALUATION

OBJECTIFS	ACTIONS MISES EN PLACE	ÉVALUATIONS
1 Renforcer la cohésion de groupe et l'entraide.	- Jeux coopératifs - Intercentres - Grands jeux d'été - Défis en équipes - Sports innovants : escalade, acrobranche, équitation, hip hop	- Observation quotidienne des interactions entre enfants (entraide, participation, isolement) - Grille simple remplie par l'équipe d'animation - Temps de bilan oral avec les enfants en fin d'activité - Suivi de la participation aux jeux collectifs
2 Favoriser l'écoute, le respect et la communication.	- Temps de parole et débats d'enfants - Jeux d'écoute - Activités de coopération et de bien-être : intervenants relaxation / sophrologie - Médiation animale (animaux de compagnie)	- Comptabiliser les conflits récurrents et leur évolution - Observation des comportements pendant les temps collectifs - Mise en place d'un "thermomètre du climat du groupe" avec les enfants (smileys, météo des émotions)
3 Permettre à chaque enfant de trouver sa place et de s'exprimer.	- Ateliers d'expression - Activités artistiques - Projets collectifs de fin de centre - Valorisation de leurs actions auprès des familles	Les animateurs utilisent une petite grille d'observation avec quelques critères simples : l'enfant participe-t-il volontairement ? ose-t-il prendre la parole ? rejoint-il plus facilement les activités collectives ? Les observations sont réalisées en début, milieu et fin de période afin de voir l'évolution. Enfin, la participation des enfants aux projets collectifs (prise de rôle, propositions d'idées, implication dans les activités) sert d'indicateur concret de leur intégration et de leur confiance.

NOS VALEURS AU QUOTIDIEN



CURIOSITÉ

Explorer, apprendre, se questionner



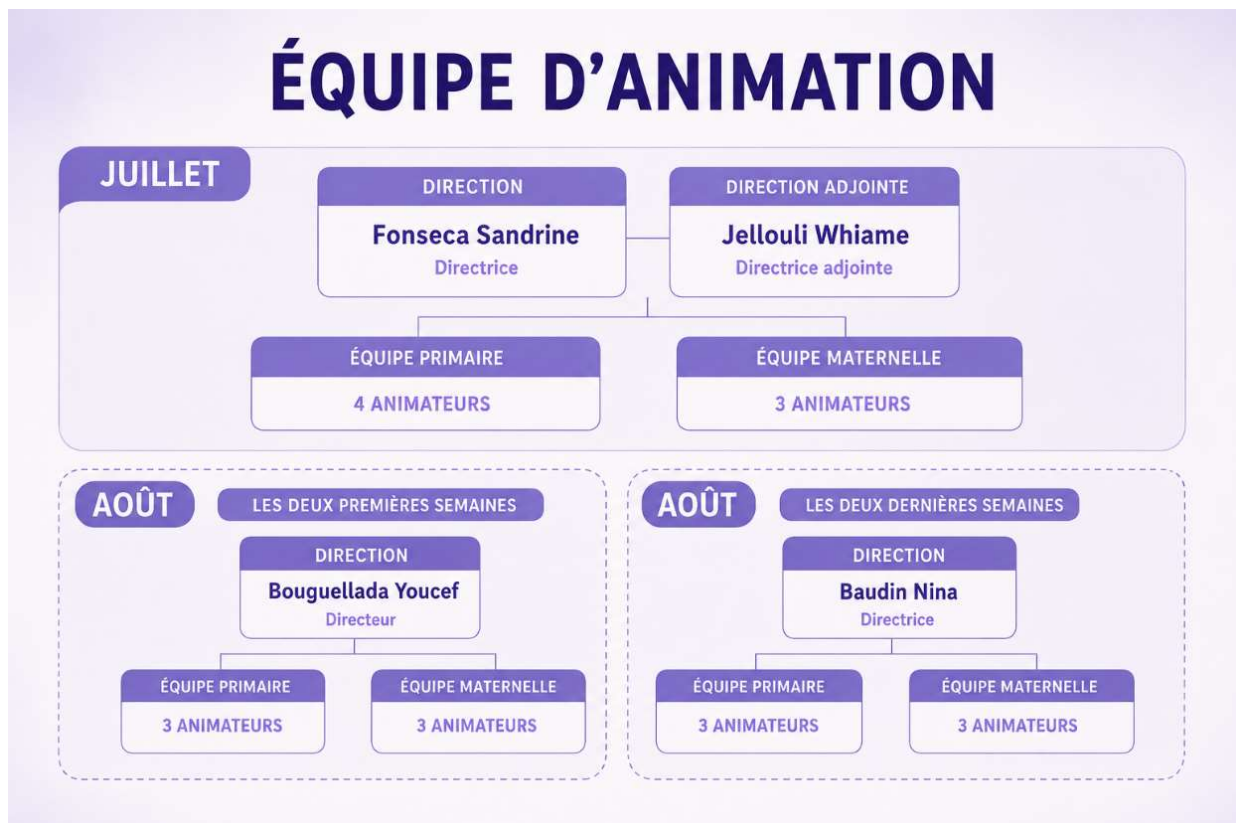
ACCEPTATION

Respecter chacun et ses différences



SOLIDARITÉ

S'entraider, partager, être là les uns pour les autres



● Modalités d'accueil / Horaires

L'organisation de mon enfant à « l'Accueil de Loisirs »

Accueil en journée complète sans repas :

Les enfants sont accueillis de **8h00 à 12h00** (avec possibilité d'arrivée échelonnée jusqu'à 9h15) et de **13h30 à 18h00** (avec possibilité de départ échelonné à partir de 17h00).

Accueil en journée complète avec repas :

Les enfants sont accueillis de **8h00 à 18h00** (avec possibilité d'arrivée échelonnée jusqu'à 9h15 et possibilité de départ échelonné à partir de 17h00).

La restauration collective se trouve à l'école Charles CHEVALIER.

Le goûter est fourni par l'accueil de loisirs.

A photograph of two young children, a girl with long brown hair and a boy with short brown hair, walking away from the camera on a paved path. They are both wearing backpacks and holding hands. The girl is wearing a purple jacket and the boy is wearing a beige jacket. In the background, there are white buildings and purple flowers.

Sur le mois d'août,
l'accueil des enfants de
maternelle se fera
uniquement à la crèche.

aux horaires
habituels

CRÈCHE DES MAROTS

28, rue Georges Seurat
10 000 TROYES



Ville de Troyes - Tarifs 2026

applicables à compter pour l'année scolaire 2026-2027 (sauf dispositions particulières)

ACCUEILS DE LOISIRS 3 à 12 ans

Désignation des tarifs				Tarifs en vigueur		Tarifs applicables pour l'année scolaire 2026-2027 (sauf dispositions particulières)	
				Troyens	Non Troyens	Troyens	Non Troyens
3 à 12 ans - Vacances scolaires - Journée avec repas							
Quotient familial							
0 €	à	300 €		5,60	6,10	5,60	6,10
301 €	à	500 €		6,70	7,30	6,70	7,30
501 €	à	700 €		8,00	8,75	8,00	8,75
701 €	à	900 €		10,45	11,45	10,45	11,45
901 €	à	1 100 €		15,60	17,05	15,60	17,05
1 101 €	et	plus		18,75	20,40	18,75	20,40
3 à 12 ans - Vacances scolaires - Journée sans repas							
Quotient familial							
0 €	à	300 €		4,15	4,60	4,15	4,60
301 €	à	500 €		5,05	5,50	5,05	5,50
501 €	à	700 €		6,00	6,50	6,00	6,50
701 €	à	900 €		7,80	8,55	7,80	8,55
901 €	à	1 100 €		10,05	10,95	10,05	10,95
1 101 €	et	plus		12,30	13,40	12,30	13,40
3 à 12 ans - Mercredis journée complète avec repas							
Quotient familial							
0 €	à	300 €		5,60	6,10	5,60	6,10
301 €	à	500 €		6,70	7,30	6,70	7,30
501 €	à	700 €		8,00	8,75	8,00	8,75
701 €	à	900 €		10,45	11,45	10,45	11,45
901 €	à	1 100 €		15,60	17,05	15,60	17,05
1 101 €	et	plus		18,75	20,40	18,75	20,40
3 à 12 ans - Mercredis journée complète sans repas							
Quotient familial							
0 €	à	300 €		4,15	4,60	4,15	4,60
301 €	à	500 €		5,05	5,50	5,05	5,50
501 €	à	700 €		6,00	6,50	6,00	6,50
701 €	à	900 €		7,80	8,55	7,80	8,55
901 €	à	1 100 €		10,05	10,95	10,05	10,95
1 101 €	et	plus		12,30	13,40	12,30	13,40
3 à 12 ans - Mercredis - en 1/2 journée sans repas							
Quotient familial							
0 €	à	300 €		2,25	2,45	2,25	2,45
301 €	à	500 €		2,65	2,95	2,65	2,95
501 €	à	700 €		3,35	3,65	3,35	3,65
701 €	à	900 €		4,50	4,90	4,50	4,90
901 €	à	1 100 €		5,35	5,80	5,35	5,80
1 101 €	et	plus		6,70	7,30	6,70	7,30

● Communication

La communication est un point incontournable à ne pas négliger dans l'animation et à sans cesse développer. Véritable vecteur d'identité, une bonne communication est gage de sérieux, de qualité et valorise l'accueil péri et extrascolaire dans sa dimension éducative.

La communication avec les familles

1. Un **site internet** : www.ville-troyes.fr qui recense l'ensemble des informations liées aux thématiques « découvrir Troyes, au quotidien, proximité, sortir/bouger, vie municipale, téléservices »
2. Un **portail famille** : [PORTAIL FAMILLE - accueil \(troyes.fr\)](http://PORTAIL.FAMILLE-accueil(troyes.fr)) qui informe au sujet de la petite enfance, des écoles et de leurs activités, des vacances en Accueil de Loisirs, des espaces intergénérationnels. Un espace personnel permet aux familles de procéder aux inscriptions/annulations en ligne. L'actualité incontournable de ces structures y est mise en avant.
3. Soucieuse de vivre avec son temps, la Ville de Troyes possède aussi des pages officielles sur plusieurs **réseaux sociaux** qui permettent à tous de suivre des moments forts de la commune et notamment certains temps et/ou informations des Accueils de Loisirs Troyens.
4. Un **flyer** par Accueil de Loisirs est à disposition des familles et une attention particulière est portée quant à la transmission des valeurs du projet pédagogique.
5. Les **programmes d'activités** péri et extrascolaires, et les menus sont affichés devant chaque site.
6. Des **temps de partage et d'échanges** réguliers sont proposés au sein des Accueils de Loisirs.
7. Un **questionnaire de satisfaction** permet de recenser les avis des familles.

Communication avec les enfants :

La communication avec les enfants se fait tout au long des journées d'accueil, de leur arrivée le matin jusqu'à leur départ du soir. L'accueil étant un lieu de partage, les échanges sont perpétuels. Celle-ci s'incarne à travers le quotidien vécu. L'enfant prend alors part au fonctionnement, qui varie selon les types et lieux d'accueil fréquentés.

● Sécurité

L'animateur doit assurer la sécurité morale, physique et affective pour chaque enfant.

1. Fiche sanitaire :



Pour toute inscription sur un temps d'accueil de la collectivité une fiche sanitaire individuelle obligatoire sera remplie par la famille. Elle précise les renseignements médicaux de l'enfant, et la mention des vaccins obligatoires (décret n 2018-42 du 25 janvier 2018).

En cas de contre-indication pour la réalisation d'une activité, celle-ci doit être attestée par un certificat médical.

2. Médicaments/PAI :

Le personnel d'animation ou encadrant n'est pas habilité à donner des médicaments aux enfants sauf si le traitement est intégré à un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) qui a pour but de faciliter l'accueil au quotidien d'un enfant atteint de troubles de la santé ou de handicap. Il est établi par un médecin, à l'initiative des parents, est connu de tous les acteurs qui s'occupent de l'enfant et permet de déterminer les modalités d'accueil de l'enfant.



Sur tous les temps d'accueil, la prise de médicaments est soumise à l'élaboration d'un Projet d'Accueil Individualisé.

3. Pharmacie et déplacement :

Sur tous les lieux d'accueil, il doit y avoir une ou plusieurs pharmacie(s) fixe(s) ou portable(s) (à utiliser lors de tous les déplacements).

À chaque déplacement, il est demandé aux animateurs et aux enfants de mettre un gilet pour que le groupe soit vu par tous les autres usagers de la route.

4. Départ raison de santé :

Lorsqu'un enfant présente des symptômes ou en cas d'accident le responsable légal est alerté. Il lui est demandé de venir chercher l'enfant et lui sera demandé de remplir un document qui stipule que le responsable légal reprend son enfant.

5. Accidents et déclarations d'accident :

L'animateur ou témoin de l'accident contacte le 15 ou le 18.

Pour le périscolaire école : le coordinateur contactera les parents pour les prévenir. En cas d'accident, il est demandé à l'animateur de faire une déclaration, qui se trouve dans le classeur périscolaire rubrique déclaration d'accident et qui doit être renvoyée au Service Enfance Jeunesse pour enregistrement.

Pour le périscolaire centre de loisirs : le directeur du centre contactera les parents pour les prévenir. C'est le directeur qui remplit la déclaration d'accident directement.

6. Consignes d'incendie et PPMS :

Sur chaque école, dans le classeur du Périscolaire et AL se trouve les consignes en cas d'incendie et le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS). Ces documents expliquent les conduites à tenir dans ces cas d'urgence, ils doivent être lus, expliqués et maîtrisés par l'encadrant.

➤ l'Équipe de l'encadrement

● Directeur/trice

Le directeur de l'Accueil de Loisirs et le coordinateur Périscolaire travaillent ensemble par secteur afin de garantir une continuité et une cohérence de travail auprès des enfants et des familles accueillis.



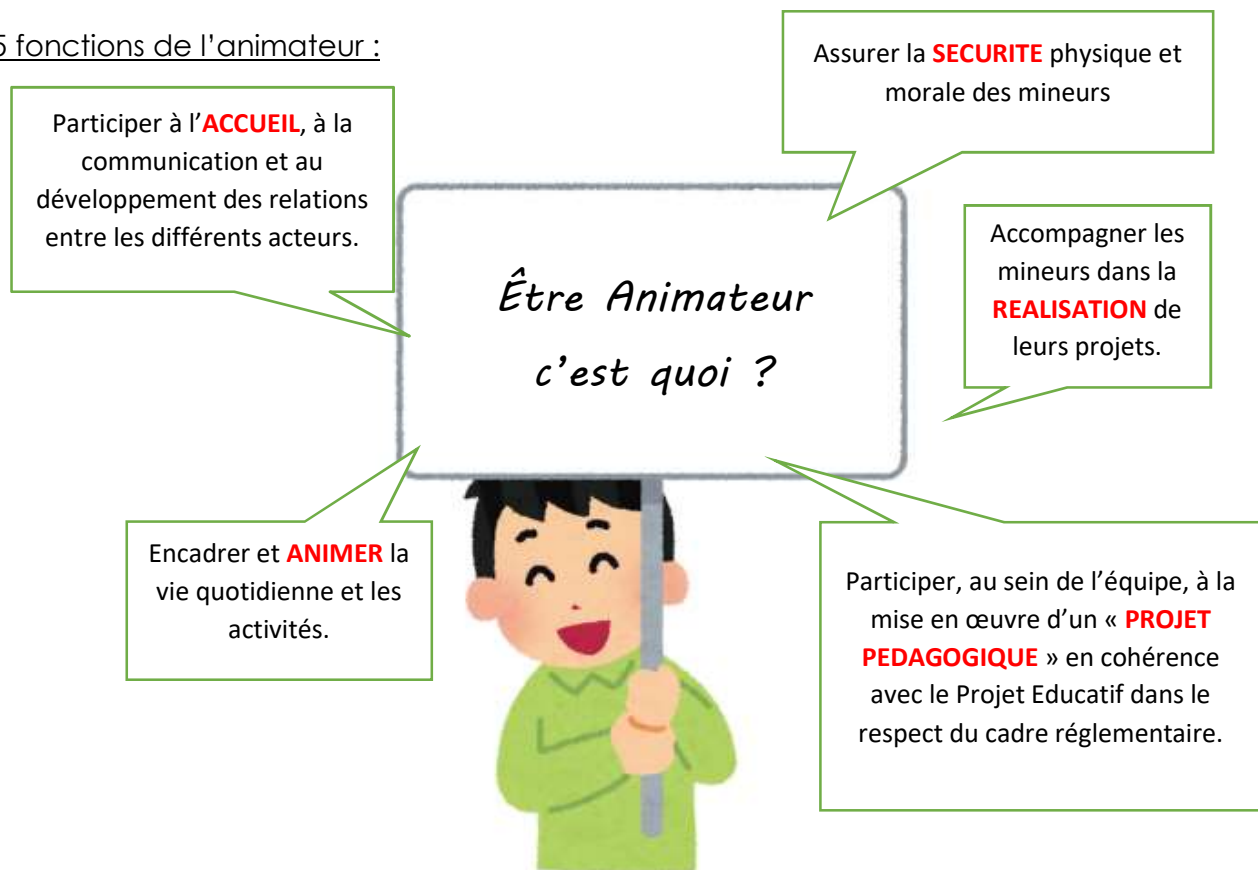
Ils garantissent la sécurité physique et morale des enfants accueillis, mettent en œuvre les projets du Service Enfance Jeunesse, veillent au bon fonctionnement de l'accueil en termes de gestion humaine, administrative, matérielle et financière.

● Animateur

Les normes d'encadrement / La Ville de Troyes préconise :

- 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans pendant les vacances
- 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans pendant les vacances

Les 5 fonctions de l'animateur :



L'encadrement de mineurs requiert une attention particulière et exige une posture professionnelle exemplaire. La notion d'encadrement recouvre toute situation conduisant à placer un groupe de mineurs sous la responsabilité d'un adulte qu'il s'agisse de surveillance, d'animation, d'activité pédagogique...

Ainsi, il est demandé à chacun d'être attentif et bienveillant, de garantir la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant et de :

- poser le cadre de chaque activité en expliquant les règles, lesquelles doivent être constantes, adaptées au moment et à l'objectif
- d'assurer en toutes circonstances une surveillance constante et active, impliquant notamment sa ponctualité, et de limiter l'utilisation du téléphone portable au seul usage professionnel.
- d'installer une communication respectueuse et positive avec les enfants, indispensable à la construction du dialogue.
- d'adopter un comportement respectueux et non-discriminant à l'égard de l'enfant y compris lorsqu'il se situe dans une posture de non-respect des règles ou de provocation.
- de proscrire toute familiarité de langage, gestuelle, relationnelle et, sauf situation d'urgence, veiller à ne jamais se trouver seul avec un enfant.
- de s'interdire et faire obstacle à toute forme de contrainte, menace ou intimidation.

Les conditions d'encadrement et de qualification des accueils collectifs de mineurs sont fixées par les articles R227-12 à 228 Code de l'Action Sociale et des Familles.

Il est demandé à chaque encadrant d'informer immédiatement les responsables identifiés de la ville de Troyes de toute situation qui lui semblerait de nature à compromettre le bien-être et la sécurité physique, morale et affective des enfants, ceci afin que les mesures nécessaires puissent être mises en œuvre dans les plus brefs délais.



Accueil de Loisirs des Marots
80 bis rue des Marots
10 000 Troyes
06 04 52 12 11
8h-18h

SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Programme des activités de vos enfants pour La semaine du 06 au 10 juillet 2026



(Toutes les animations sont gratuites et sont réservées aux enfants de la commune.)



	Lundi 06/07	Mardi 07/07	Mercredi 08/07	Jeudi 09/07	Vendredi 10/07
MATERNELLE	 Kin-ba l Création de mon carnet à dessin pour les vacances Jeux de connaissance « j'aime quoi ? »	 Création d'une cible -SORTIE PISCINE- 	Jeu du poisson/pêcheur Jeu de l'ours qui dort 	 Jeu de cible et de précision Les fils d'Ariane	- SORTIE -  Pique-nique <i>Prévoir chaussures fermées/ un sac à dos pour y mettre notre pique nique; sa gourde/casquette/crème solaire, le tout étiqueté!</i>
	Jeux d'eau au centre Prévoir un KIT maillot de bain/serviette/casquette-tongs pour tous les jours				
PRIMAIRE	 ATELIER NUMERIQUE Affiche de l'olympiade Foot bowling Relais coopératifs Jeu du dragon endormis	Cuisinons ensemble Tchoukball  Aquarelle innovant Bracelet d'équipe Jeu de l'île des Marots	- SORTIE Escalade -  Parcours Ninja Crée ta gomme magique	Crée ton olympiade Loto sportif Dodgeball -SORTIE PISCINE- 	 JOURNÉE olympiades d'été
	Escalade Aud Tied - Pôle municipal de la Famille - 1, rue de la Tou - 100 25 70 47 77 - relais@scs.org.fr - @le-troyes - @famille-troyes 				



Accueil de Loisirs des Marots
80 bis rue des Marots
10 000 Troyes
06 04 52 12 11
8h-18h

SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Programme des activités de vos enfants pour La semaine du 13 au 17 juillet 2026



(Toutes les animations sont gratuites et sont réservées aux enfants de la commune.)



	Lundi 13/07	Mardi 14/07	Mercredi 15/07	Jeudi 16/07	Vendredi 17/07
MATERNELLE	Fleurs volantes  Danse brise-glace Les déménageurs	- SORTIE nature et jeux -  et Graffitis devant la Maison de quartier	Grands jeux à « Aquamarots »  Prévoir maillot de bain et serviette	- INTERCENTRE - Avec nos amis du centre de Dumont 	
	Jeux d'eau au centre Prévoir un KIT maillot de bain/serviette/casquette-tongs pour tous les jours				
PRIMAIRE	 ATELIER NUMERIQUE Totem des déchets Mise en scène Chamboule shoot	- INTERVENTION -  HIP-HOP Graffiti de rue Pixel art géant	Fresque des ombres Porte clef magique -SORTIE PISCINE- 	-SORTIE-  Pique-nique <i>Prévoir chaussures fermées/ un sac à dos pour y mettre notre pique nique; sa gourde/casquette/crème solaire, le tout étiqueté!</i>	
	Escalade Aud Tied - Pôle municipal de la Famille - 1, rue de la Tou - 100 25 70 47 77 - relais@scs.org.fr - @le-troyes - @famille-troyes 				

Programme des activités de vos enfants pour La semaine du 20 au 24 juillet 2026

Accueil de Loisirs des Marots
80 bis rue des Marots
10 000 Troyes
06 04 52 12 11
8h-18h



(Cet agenda est communiqué à titre indicatif. Les activités sont susceptibles d'être modifiées.)



MATERNELLE

PRIMAIRE

	Lundi 20/07	Mardi 21/07	Mercredi 22/07	Jeudi 23/07	Vendredi 24/07
MATERNELLE	Yoga des tous petits Insectes à la loupe INTERVENTION WOOFIE ET COMPAGNIE 	Atelier Snoezelen -SORTIE PISCINE- 	Mon arbre Sakura Jeu des sens Atelier culinaire	Journées pyjama! Venez en pyjama - INTERVENTION - Bulles de Mieux-Être	- INTERCENTRE - Avec nos amis du centre de Dumont et Memory des odeurs
PRIMAIRE	 ATELIER NUMÉRIQUE Atelier culinaire Ma bulle bien-être	Journées pyjama! Venez en pyjama Gym douce Crée ta balle anti-stress Atelier relaxation et yoga collectif	-SORTIE nature et jeux- Parcours confiance et toile d'amitié	 -SORTIE PISCINE- 	Les enfants aux commandes !

Centre Auld Tied - Pôle municipal de la Famille - 1, rue de la Tour - 03 25 70 47 77 - relations.usagers@ville-troyes.fr - famille.troyes.fr



Programme des activités de vos enfants pour La semaine du 27 au 31 juillet 2026

Accueil de Loisirs des Marots
80 bis rue des Marots
10 000 Troyes
06 04 52 12 11
8h-18h



(Cet agenda est communiqué à titre indicatif. Les activités sont susceptibles d'être modifiées.)



MATERNELLE

PRIMAIRE

	Lundi 27/07	Mardi 28/07	Mercredi 29/07	Jeudi 30/07	Vendredi 31/07
MATERNELLE	Jeux de bienvenue ! Multijeu au parc des Marots Colore ton chemin !	Création personnalisée Les cartes d'invitation aux parents -SORTIE PISCINE- 	- SORTIE nature et jeux - Finition des cartes d'invitation	CREATION du SPECTACLE 	The final show les parents sont conviés à partir de 16h45 à l'accueil
PRIMAIRE	 ATELIER NUMÉRIQUE - INTERCENTRE - Avec nos amis du centre des Vessalles	Les émotions sur galet Crée ton bocal arc en ciel Jeux : la bombe humaine/le labyrinthe/le carré infernal	Impression cyanotype Times'up collectif Crée une histoire commune	CREATION du SPECTACLE -SORTIE PISCINE- 	The final show les parents sont conviés à partir de 16h45 à l'accueil

Centre Auld Tied - Pôle municipal de la Famille - 1, rue de la Tour - 03 25 70 47 77 - relations.usagers@ville-troyes.fr - famille.troyes.fr



Programme des activités de vos enfants pour La semaine du 03 au 06 août 2026



Accueil de Lolo des Marots
80 bis rue des Marots
10 000 Troyes
06 04 52 12 51
8h-18h



(Tous les programmes sont en français, les activités sont en français, les ateliers sont en français.)



Lundi 03/08

Mardi 04/08

Mercredi 05/08

Jeudi 06/08

Vendredi 07/08



Sur le mois d'août,
l'accueil des enfants de
maternelle se fera à la

CRÈCHE DES MAROTS

20, rue Georges Guénot
10 000 TROYES

LT MATIN
entre 8h et 9h15

LT SOIR
entre 17h et 18h



Le parcours de l'extrême



Le bérêt des couleurs

La peinture du corps



Kinball

-SORTIE PISCINE-



La chasse aux couleurs

Le bowling des mignons
Initiation ultimate

Chef d'orchestre sportif



Les p'tits
rollermans

Parcours innovants

La grande cueillette

1,2,3 petites balles



Initiation flag



Prévoir un KIT maillot de bain/serviette/casquette-tonges pour tous les jours

« Jeu » me présente,
l'araignée

Fresque murale

Initiation ultimate



Poolball
Dodgeball



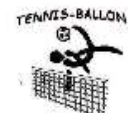
Chassetag
Boîte à idées

Bubble foot



Let's play : jeu de l'oe
Olympiade du futur
Notre drapeau !

Mémoire sportif



-SORTIE PISCINE-



Jouons en grand : jeu de
l'oe géant

Balle ultime

Nos différences, notre force

Statue !

Espace Aul.Tired - Pôle municipal de la Famille - 1, rue de la Tour - 03 25 70 47 77 - relations.usagers@ville-troyes.fr - famille.troyes.fr



Programme des activités de vos enfants pour La semaine du 10 au 14 août 2026



Accueil de Lolo des Marots
80 bis rue des Marots
10 000 Troyes
06 04 52 12 51
8h-18h



(Tous les programmes sont en français, les activités sont en français, les ateliers sont en français.)



Lundi 10/08

Mardi 11/08

Mercredi 12/08

Jeudi 13/08

Vendredi 14/08



Sur le mois d'août,
l'accueil des enfants de
maternelle se fera à la

CRÈCHE DES MAROTS

20, rue Georges Guénot
10 000 TROYES

LT MATIN
entre 8h et 9h15

LT SOIR
entre 17h et 18h



Montgolfière
miniature



Boomwhackers

Le saut des artistes

Atelier culinaire



La fresque des craies

-SORTIE PISCINE-



La récolte
des textures

Mimes et chants

Jeux sensoriels

La chenille des
bulles

Atelier graffiti

Peinture glacée !

Le carnaval en folie



Atelier bulle



Prévoir un KIT maillot de bain/serviette/casquette-tonges pour tous les jours

Totem
Art 2 rue



Battle breakdance



Rap et slam
Relai street



Sortie nature créative

Marots warriors



Le son de la ville

Grand jeu



-SORTIE PISCINE-



Prévoir chaussures fermées / un sac à dos
pour y mettre notre pique nique; sa
gourde/casquette/creme solaire, le tout
étiqueté!

Espace Aul.Tired - Pôle municipal de la Famille - 1, rue de la Tour - 03 25 70 47 77 - relations.usagers@ville-troyes.fr - famille.troyes.fr



Programme des activités de vos enfants pour La semaine du 17 au 21 août 2026



Accueil de Lolo des Marots
80 bis rue des Marots
10 000 Troyes
06 04 52 12 51
8h-18h



(Tous les programmes sont soumis à disponibilité et peuvent évoluer. Merci de vos commentaires.)



Lundi 17/08

Mardi 18/08

Mercredi 19/08

Jeudi 20/08

Vendredi 21/08



Sur le mois d'août,
l'accueil des enfants de
maternelle se fera à la



23 rue Georges Guénot
10 000 TROYES

LT MATIN
entre 8h et 9h15

LT SOIR
entre 17h et 18h



MATERNELLE

Les tortues lentes
Mon petit yoga



La ronde des caresses

Snoezelen



-SORTIE PISCINE-

La danse des couleurs



Le souffle de plume

Encre magique

La sieste aux histoires



Course de draisienne

-SORTIE-
Centre équestre de Menois
(Sortie nature)



Prévoir un KIT maillot de bain/serviette/craquelottes-tonges pour tous les jours

PRIMAIRE

Prendre soin de soi
Le détective des émotions



Création d'un
Balle américaine



Taichi

Les clés du bien-être perdu
Mon petit yoga
Mission mémoire
Le tableau créa



L'objet caché
La balle des nombres
La santé au trésor
Le relai nutrition
Uno !

Le jeu sélectif
Le chemin invisible
Loup garou géant



-SORTIE PISCINE-

Trouvé ! c'est caché



Jeu du dragon
Le miroir fluide
La musique dans la peau
Yoga run challenge

Espace Aude Tired - Pôle municipal de la Famille - 1, rue de la Tour - 02 25 70 47 77 - relations.usagers@ville-troyes.fr - famille.troyes.fr



Programme des activités de vos enfants pour La semaine du 24 au 31 août 2026



Accueil de Lolo des Marots
80 bis rue des Marots
10 000 Troyes
06 04 52 12 51
8h-18h



(Tous les programmes sont soumis à disponibilité et peuvent évoluer. Merci de vos commentaires.)



Lundi 24/08

Mardi 25/08

Mercredi 26/08

Jeudi 27/08

Vendredi 28/08

Lundi 31/08



Sur le mois d'août,
l'accueil des enfants de
maternelle se fera à la



23 rue Georges Guénot
10 000 TROYES

LT MATIN
entre 8h et 9h15

LT SOIR
entre 17h et 18h



MATERNELLE

Le sac à déguisement
Percussions corporelles
La pâte magique



Le papillon



Le jeu du téléphone

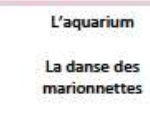
-SORTIE PISCINE-



Le voleur de grimace
Parcours aventure



Initiation GRS



L'aquarium

La danse des marionnettes

Atelier bulles

The final show



Grand jeu



Prévoir un KIT maillot de bain/serviette/craquelottes-tonges pour tous les jours

PRIMAIRE



Masque amusant
La palme
Silence, ça tourne !
Mime-moi et trouve moi



Humour et rire
Comédie club
Relai mouillé
Parcours palmé



Devine et trouve !
Spectacle d'ombre
COMÉDIE CLUB

La musique dans la peau



Chamboule ton quotidien

-SORTIE PISCINE-

The final show



Grand jeu



Espace Aude Tired - Pôle municipal de la Famille - 1, rue de la Tour - 02 25 70 47 77 - relations.usagers@ville-troyes.fr - famille.troyes.fr



NOTE DE SERVICE

Yves Minck
Directeur Général des Services

- ☐ TCM
☒ VT
☒ DGA
☒ DIRECTEURS
☒ CHEFS DE SERVICE/D'ETABLISSEMENT
- ☐ A diffuser à l'ensemble des agents
☒ A afficher

} du pôle
famille
et proximité

Emetteur : Pôle Famille et Proximité

Troyes, le 12/07/19

Visa SG : n°16 EP

Diffusion DG le : 12/07/19

OBJET : Encadrement des mineurs en accueil de loisirs (AL)

La Ville de Troyes organise de nombreuses sorties à destination des enfants. Ce public de mineurs dont l'accueil répond à une réglementation spécifique, requiert une attention particulière et exige une posture professionnelle exemplaire.

La présente note de service vise à rappeler les attendus en matière d'encadrement des mineurs dans le cadre des accueils de loisirs Arnaud-Baltet, Louis-Dumont, Jules-Guesde, Marots, Point-du-Jour, René-Peltier, Sénardes et Vassaulles, lors des sorties.

Les missions des agents du service accueil enfance et jeunesse et ressources en situation d'animation, les amènent de façon régulière à encadrer des mineurs en période péri et extra-scolaires.

Conformément aux engagements de la Ville de Troyes affichés dans le Projet Educatif de Territoire (PEDT) mais également en qualité de partenaire de l'UNICEF adhérente à la charte « Ville amie des enfants », le mineur doit être accueilli quel que soit le dispositif, la durée et les modalités, dans un cadre sécurisé et protecteur.

Il est par conséquent attendu un encadrement attentif et bienveillant garantissant la sécurité physique, morale et affective de chacun.

Ainsi, il est demandé à l'ensemble des agents, **lors des sorties**, de veiller à la mise en œuvre des points suivants :

- **Utilisation systématique de la fiche de sortie** ci-jointe, mentionnant le nom de l'AL, son adresse, le numéro de téléphone de la direction, quelle que soit la destination et la distance de sortie ;

● ANNEXES

- En cas de transport d'enfants dans un véhicule de 7 ou 9 places, **le conducteur doit être accompagné par un animateur** pour un trajet supérieur à 20 kilomètres ;
- **Un trajet ne pourra excéder 2 heures**, quel que soit le mode de transport ;
- **Chaque enfant doit porter un élément permettant l'identification de l'accueil de loisirs de provenance** (le nom de l'AL, l'adresse, le numéro de téléphone de la personne référente du groupe en direction) ;
- **Il est indispensable que les enfants soient comptés et identifiés** à chaque montée et descente de véhicule ;
- Dans le cadre de **l'utilisation des transports en commun**, vous serez particulièrement vigilant et attentif à éviter les périodes de fortes affluences et les mouvements de foule, et ajusterez en conséquence, la répartition de votre groupe :
 - ↳ il ne devra pas excéder **16 enfants pour les moins de 6 ans et 24 enfants pour les plus de 6 ans** et autant que possible répartis en 2 groupes pour chaque tranche d'âge ;
 - ↳ **les enfants de moins de 6 ans seront encadrés par deux animateurs minimum** quel que soit l'effectif ;
 - ↳ un encadrement au-delà de celui imposé par le Code de l'Action Sociale et des Familles doit être envisagé :
 - **2 animateurs pour 8 enfants pour les moins de 6 ans ;**
 - **2 animateurs pour 12 enfants pour les plus de 6 ans.**
 - ↳ un signe distinct pour chacun d'eux est obligatoire (ex : casquettes, foulards, gilets...).
- **Le transfert des enfants** entre les accueils de loisirs Louis-Dumont et Vassaulles (conformément à l'article 2 du règlement intérieur « mon accueil de loisirs ») **s'effectue uniquement sur l'un de ces deux AL** entre 9h15 et 9h35 et entre 16h55 et 17h15 ;
- Une **vérification des coordonnées** des personnes responsables de l'enfant (numéros de téléphone et adresses postales) doit être faite à chaque période de vacances
- **L'identification des personnes** qui viennent chercher un enfant doit être réalisée systématiquement (CNI ou équivalent) en adéquation avec les personnes mentionnées dans le dossier de l'enfant

Les directeurs d'accueils de loisirs veillent au respect de ces dispositions ; ils peuvent être sollicités par les animateurs aussi souvent que nécessaire pour toute question ou appui technique. Ils mobiliseront les moyens et l'ensemble des ressources mis à leur disposition par le service. Ils tiennent à la disposition de l'ensemble des agents des « fiches mémo » récapitulatives de la réglementation en vigueur et des bonnes pratiques.

Le Directeur Général des Services
Yves Minck

Copie pour information :

- ☐ Mesdames, Messieurs les adjoints - Conseil Municipal de Troyes
- ☐ Mesdames, Messieurs les élus du Conseil Municipal de Troyes

NOTE DE SERVICE

- ☒ DGA
- ☒ DIRECTEURS Vie quotidienne, Enseignement-CmE, Administration pôle famille et proximité
- ☒ CHEFS DE SERVICE Affaires périscolaires, Affaires scolaires, Accueil enfance et jeunesse, Ressources, Animation de la vie sociale

☒ à diffuser

☐ à afficher

Service émetteur : Pôle famille et proximité

Troyes, le 27 septembre 2018

Diffusion DG le : 28 septembre 2018

OBJET : encadrement des mineurs

La Ville Troyes organise de nombreuses activités à destination des enfants et adolescents, public de mineurs dont l'accueil répond à une réglementation spécifique, requiert une attention particulière et exige une posture professionnelle exemplaire.

La présente note vise à rappeler les attendus en matière d'encadrement des mineurs dans le cadre des accueils de loisirs péri et extra-scolaires, garderies périscolaires, études, restauration scolaire, espaces intergénérationnels et activités ponctuelles.

Les missions des agents des services affaires périscolaires, affaires scolaires, accueil enfance et jeunesse, ressources et animation de la vie sociale les amènent de façon régulière ou plus ponctuelle (semaine de rentrée scolaire ou service minimum d'accueil) à encadrer des mineurs durant ces activités. La notion d'**encadrement recouvre toute situation conduisant à placer un groupe de mineurs sous la responsabilité d'un agent** qu'il s'agisse de surveillance, d'animation, d'activité pédagogique etc... **L'agent en charge d'un groupe de mineur est désigné dans la présente note par le terme encadrant.**

Conformément aux engagements de la Ville de Troyes, affichés dans le Projet Educatif de Territoire (PEdT) mais également en qualité de partenaire de l'UNICEF adhérente à la charte « Ville amie des enfants », le mineur doit être accueilli quel que soit le dispositif, la durée et les modalités, dans un cadre sécurisé et protecteur.

Il est par conséquent attendu **un encadrement attentif et bienveillant garantissant la sécurité physique, morale et affective de chacun.**

Par conséquent, il est demandé aux encadrants de se conformer en tous points aux attendus suivants :

- **Assurer** en toutes circonstances **une surveillance constante et active**, impliquant notamment la ponctualité de l'agent et de limiter l'usage du téléphone portable au seul usage professionnel,
- **Poser le cadre de chaque activité en expliquant les règles**, lesquelles doivent être constantes, adaptées au moment et à l'objectif,
- **Installer une communication respectueuse et positive** avec les enfants et les adolescents, indispensable à la construction du dialogue,
- **Adopter un comportement respectueux et non-discriminant** à l'égard de l'enfant et de l'adolescent, y compris lorsqu'il se situe dans une posture de non-respect des règles ou de provocation,
- **Proscrire toute familiarité** de langage, gestuelle ou relationnelle, et **sauf situation d'urgence**, veiller à ne jamais se trouver seul avec un enfant,
- **S'interdire et faire obstacle à toute forme de contrainte, menace ou intimidation.**

Les coordinateurs périscolaires, les directeurs d'accueil de loisirs et responsables d'espaces intergénérationnels veillent au respect de ces dispositions, ils peuvent être sollicités par les encadrants aussi souvent que nécessaire pour toute question ou appui technique. Ils mobiliseront le cas échéant leur chef de service.

Tout agent, quelle que soit fonction, témoin d'une situation ou dépositaire d'un témoignage de faits de nature à compromettre la sécurité physique, morale ou affective d'un mineur au sens de la présente note en informera sans délais son supérieur hiérarchique direct, ceci afin que l'intérêt des enfants et adolescents puisse être préservé et que des mesures correctrices puissent être mises en œuvre dans les plus brefs délais.

Je vous remercie de veiller à la stricte application de ces dispositions.

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Yves Minck



Copie pour information :

☐ Mesdames, Messieurs les élus de la municipalité